

PRÉFET DU CALVADOS

CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉFECTURE
POLE INTERMINISTERIEL REGIONAL DE COMMUNICATION

Caen, le 11 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de circulation des transports scolaires sur le réseau routier du département du Calvados et appel à la vigilance pour la journée du mardi 12 mars 2013

En raison des conditions climatiques prévues pour le mardi 12 mars sur l'ensemble du département du Calvados, qui sont de nature à rendre difficile la circulation sur les routes du département, le préfet a décidé d'interdire la circulation des véhicules de transport scolaire pour la journée du mardi 12 mars.

Sont concernés :

- les lignes régulières de ramassage scolaires (à l'exclusion des lignes commerciales du réseau de transports en commun départemental),
- les transports d'élèves handicapés (taxis, petites remises, ambulances, VSL type VL ou Minibus).
- Les transports occasionnels d'enfants (colonies de vacances, circuits touristiques, sorties scolaires sportives ou culturelles, etc.) à l'exclusion des véhicules équipés d'équipements spéciaux pour circuler sur des routes enneigées.

En raison des conditions de circulation très dégradées, il est très fortement recommandé aux transporteurs routiers de contourner la région Basse-Normandie.

Rappel des recommandations et consignes de sécurité de la Préfecture aux usagers de la route :

- Ne prenez la route qu'en cas de nécessité. Avant le départ, libérez les vitres de votre voiture de toute présence de neige ou de givre ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR) et emportez les équipements spéciaux qui pourront être nécessaires ou obligatoires ;
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute ;
- Augmentez considérablement les distances de sécurité et optez pour une conduite très souple sans coup de volant, d'accélérateur ou de frein adaptez une conduite prudente ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes et

souvenez vous qu'il est interdit de les dépasser ;

- Respectez les restrictions de circulation et déviations éventuellement mises en place ;
- Tout au long de votre trajet, veillez au bon état de propreté des feux de signalisation du véhicule ;
- Dans la mesure du possible, disposez d'une couverture ou d'un duvet dans l'habitacle.

Il est conseillé de se tenir régulièrement informé de l'évolution des conditions météorologiques et de circulation et de se mettre à l'écoute des stations d'informations radiophoniques.

Pour toute précision, vous pouvez consulter :

- le site Internet institutionnel de Météo France (www.meteofrance.fr) ;
- le site de Bison Futé (www.bison-fute.equipement.gouv.fr) ;
- les sites du Conseil Général (www.cg14.fr et inforoutes.calvados.fr) ;
- **le site de la Préfecture du Calvados.**

**Coordonnées du Bureau de la communication interministérielle de Préfecture et
du Pôle de communication régional**

rue Saint-Laurent, 14038 Caen cedex
Stéphanie BOULENT DE LA FUENTE
Téléphone : 02 31 30 66 12

stephanie.boulent@calvados.gouv.fr – www.calvados.gouv.fr